Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

MILIZAC
GUIPRONVEL

PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

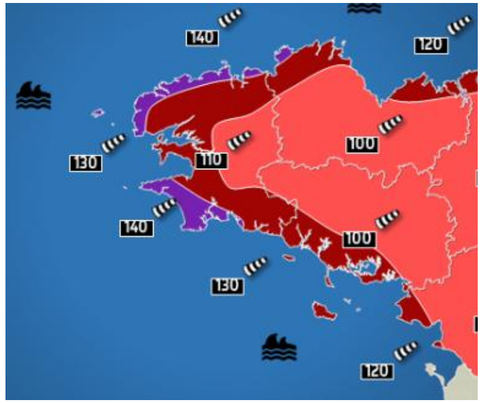

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

PAYS LANDERNEAU DAOULAS

Remerciements : le present document reprend très largement, avec son accord, le document élaboré par la Communauté d'Agglomération du pays de Landerneau-Daoulas.

Nous remercions très chaleureusement son Président, Patrick LECLERC, et Lydiane URGU-BERTOUX, chargée de mission PICS et gestion de crise.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE PCS, BOÎTE À OUTILS DU MAIRE EN SITUATION DE CRISE

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE MAIRE : PREMIER ÉCHELON DE L'ORGANISATION DE LA RÉPONSE DE SÉCURITÉ CIVILE

- Le maire est le premier directeur des opérations (DO) sur le territoire de sa commune. **Il est responsable de la sauvegarde de la population et des biens :**
  - La diffusion de l'alerte et l'information à la population
  - La mise à l'abri et l'évacuation préventive
  - Le ravitaillement et le relogement des personnes sinistrées
  - Le soutien moral aux victimes

COMMUNE ← **SAUVEGARDE** ≠ **SECOURS** → **SDIS/SAMU/ Asso. Agréé de Sécurité Civile**

Actes d'assistance de personnes réalisés par des acteurs qui ne sont pas formés à intervenir en situation dangereuse.

Mesures destinées à sauver les personnes d'un péril imminent : évacuation d'urgence, apport de soins médicaux.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE MAIRE : PREMIER ÉCHELON DE L'ORGANISATION DE LA RÉPONSE DE SÉCURITÉ CIVILE

- En cas d'évènement majeur sur sa commune, le maire est assisté par le Commandant des Opérations de Secours (COS) et par le Responsable d'Action Communale (RAC)

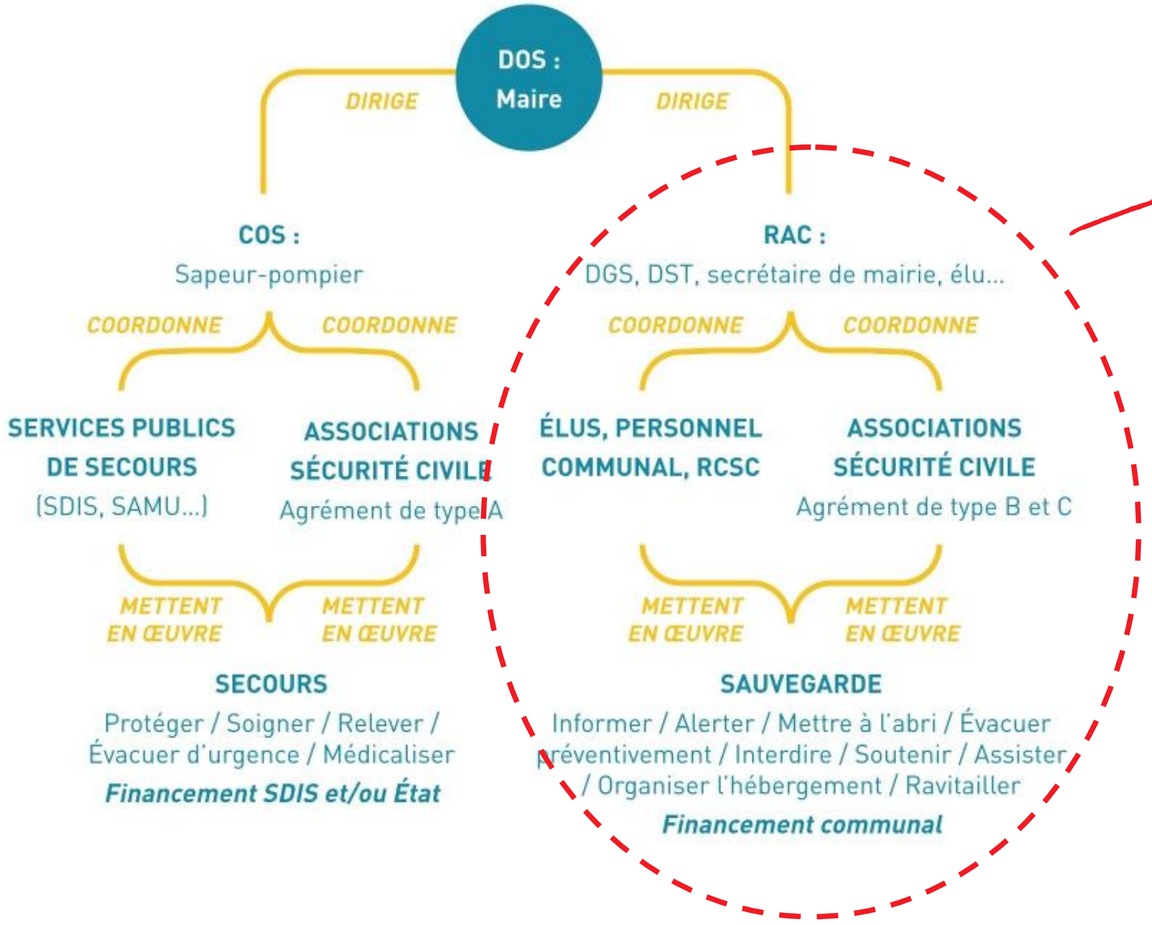

Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE PCS : OBJECTIFS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Créé par la loi du 13 août 2004 de modernisation de sécurité civile et conforté par la loi MATRAS du 25 novembre 2021.

Le PCS est un **outil opérationnel de gestion de crise** qui doit permettre au maire et à ses équipes de gérer au mieux un évènement exceptionnel survenant sur le territoire communal

- L'élaboration d'un PCS est obligatoire pour les communes concernées par :
  - Un plan de prévention des risques (**PPR**) naturels ou miniers prévisibles
  - Un plan particulier d'intervention (**PPI**)
  - Un territoire à risque important d'inondation (**TRI**)
  - Une exposition reconnue au **risque volcanique**
  - Une exposition reconnue au **risque cyclonique**
  - Une zone de **sismicité** de niveau 3, 4 ou 5
  - Des forêts classées à **risque d'incendie** ou réputées particulièrement exposées

En Pays d'Iroise, aucune des 19 communes n'est concernée par l'application de l'un de ces critères.

L'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) résulte d'un choix acté par le bureau communautaire du 3/09/25.

Celui-ci se concentre sur les risques suivants:
- vent;
- Vagues-submersion;
- Inondation;
- Canicule;
- Sécheresse

L'elaboration à Milizac-Guipronvel n'est donc pas obligatoire. Elle correspond à une volonté municipale, dans la lignée de la diffusion à toute la population en Janvier 2025 du Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE PCS : CONTENU ET ÉLABORATION

- Un PCS doit contenir :

1. Un **diagnostic des risques** présents sur le territoire communal

→ Croisement des aléas et des enjeux exposés

→ Exploitation des outils réglementaires :

- Plans de prévention des risques (PPR)
- Atlas des zones inondables (AZI)
- Plateforme Géorisques
- Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

↳ A compléter avec :

→ Le retour d'expérience des évènements passés

→ L'identification des enjeux propres à la commune :

- Les lieux d'accueil de populations vulnérables (écoles, maison de retraite, établissements pour personnes porteuses de handicap ..)
- Le recensement des personnes vulnérables
- Zones d'habitations
- Zones industrielles ou artisanales
- Zones agricoles (ex: serres légumières)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE PCS : CONTENU ET ÉLABORATION

- Un PCS doit contenir :

2 Le **recensement des moyens** humains et matériels mobilisables sur la commune

→ Moyens **matériels** communaux :

- Véhicules (VL, VU, transport de personnes...)
- Outillage (tronçonneuses, pelles, pompes...)
- Signalisation (barrières mobiles, cônes de signalisation...)
- Communication et alerte (Mégaphone, logiciel d'alerte...)
- Matériel pour l'accueil d'urgence (lits, matelas, couvertures, denrées...)

→ Moyens **humains** communaux : agents et élus municipaux (effectifs et compétences)

→ Moyens **bâtimentaires** communaux : lieux pouvant servir de centre d'accueil

→ Ainsi que les **moyens privés** que le maire pourrait être amené à réquisitionner (entreprises de TP, agriculteurs, bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile …).

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE PCS : CONTENU ET ÉLABORATION

- Un PCS doit contenir :

3 L'organisation du **poste de commandement communal** (PCC)

- Organigramme de crise : DOS, RAC et cellules thématiques (cellules "sécurité", "logistique", "soutien" et "communication")
- Organisation de l'alerte interne
  - Comment réceptionner l'alerte de la préfecture ?
  - Comment mobiliser les équipes en heures non ouvrables ?
- Organisation logistique de la cellule de crise
  - Où installer la cellule de crise ? Plan A/B
  - Quels outils ?
    - Communication
    - Cartographie
    - Annuaires
    - ...

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE PCS : CONTENU ET ÉLABORATION

- Un PCS doit contenir :

4 **La réponse opérationnelle** de la commune

- **L'alerte et l'information** à la population
  - → Inventaire des moyens d'alerte : haut-parleurs, intramuros, téléalerte...
  - → Critères d'alerte en fonction des situations
  - → Itinéraires d'alerte par secteur

FICHES ACTION

- **L'accueil, l'hébergement et le ravitaillement** de la population
  - → Identification d'un ou plusieurs Centres d'accueil et de regroupement (CARE)
  - → Procédure d'armement du CARE

- **L'évacuation préventive** de la population
  - → Pour les risques prévisibles : identification des zones à évacuer, des personnes vulnérables
  - → Points de rassemblement
  - → Moyens de transport

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

LE PCS : CONTENU ET ÉLABORATION

- Un PCS doit contenir :

5 Divers outils d'aide à la gestion de crise

- Supports cartographiques
- Annuaires opérationnels
- Modèles d'arrêtés municipaux
- Messages d'alerte types
- Main courante
- Tableau de bord

6 Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

https://milizac-guipronvel.bzh/ma-collectivite/dicrim/

→ Document d'information à destination de la population

- Risques sur le territoire
- Conséquences
- Mesures prises

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

Des outils qui localisent notamment les réseaux (ex: réseaux électriques).

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

OPÉRATIONNALITÉ DU PCS

La phase d'élaboration du PCS = essentielle à l'opérationnalité du PCS

→ Appropriation du document par les élus et les agents qui auront à mettre en œuvre le plan

→ Développement d'une culture du risque commune :

- Elus
- Services
- Partenaires de la commune

Maintien de l'opérationnalité dans la durée

- Obligation de tester le PCS au moins tous les 5 ans via un exercice
- Révision du document tous les 5 ans
- Mise à jour du document tous les ans : annuaires, moyens, registre des personnes vulnérables

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

Dispositif communal – Organigramme fonctionnel de crise

Directeur des Opérations de secours

Se rend sur le terrain (suivant signalement), puis au Poste de Commandement ;
Déclenche le PCS en partie ou en totalité ;
Prend les premières mesures d'urgence ;
Assure le contact avec la Préfecture et les médias.

Fiches missions / Directeur des opérations de secours

Poste de Commandement Communal

Main courante

Assurer le secrétariat de crise : vérifier la gestion de la main courante par la cellule communication.

Responsable des actions communales

Coordonne les actions mises en place par la commune ;
Coordonne l'information provenant des différentes cellules ;
Prend contact avec les sapeurs-pompiers, la gendarmerie et éventuellement la Préfecture ;
Assure les liaisons avec le PCO mis en place par les services de secours.

Fiches missions / Responsable des actions communales

Standard de crise

Traiter les appels entrants / sortant du Poste de Commandement Communal.

Responsable cellule sécurité | **Responsable cellule logistique** | **Responsable cellule soutien** | **Responsable cellule communication**

Cellule sécurité

Évaluer la situation sur le terrain ;
Surveiller l'évolution de l'évènement ;
Assurer la liaison avec les services de secours sur le terrain ;
Définir les périmètres de sécurité en relation avec les services de secours ;
Assurer l'alerte de la population ;
Organiser l'évacuation.

Référent Mairie auprès des services de secours

- Faire remonter au PCC les informations et les besoins des services de secours ;
- Apporter aux services de secours les éléments utiles aux interventions de secours (connaissance des enjeux d'un secteur, connaissance des réseaux,…).

Cellule logistique

Acheminer et mobiliser le matériel communal ;
Réaliser des actions de mise en sécurité (coupures des fluides, périmètres de sécurité, etc.) ;
Mobiliser le matériel privé ;
Récupérer, préparer et acheminer le matériel nécessaire à l'hébergement d'urgence ;
Aider à la préparation des centres d'accueil ;
Remet en état la voirie, les réseaux de distribution ;
Récupérer, transmettre et acheminer les commandes de matériels sur les centres d'accueil.

Cellule soutien

Ouvrir et préparer les centres d'accueil et de regroupement pour les personnes sinistrées ;
Accueillir les personnes relogées ;
Assurer le ravitaillement ;
Soutenir et accompagner les populations durant la crise ;
Aider les sinistrés dans leurs démarches administratives de reconstruction.

Cellule communication

Assurer la communication du Poste de Commandement Communal
Renseigner la main-courante
Gérer la communication avec la population ;
Assurer le lien avec les médias ;
Accueillir les journalistes en Mairie ;
Rédiger les communiqués de presse et autres documents ;
Traiter les messages entrants / sortant du Poste de Commandement Communal.

Accueil et standard mairie

Gérer l'accueil et l'information normale des administrés ;
Transmettre les appels concernant l'évènement au standard de crise.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

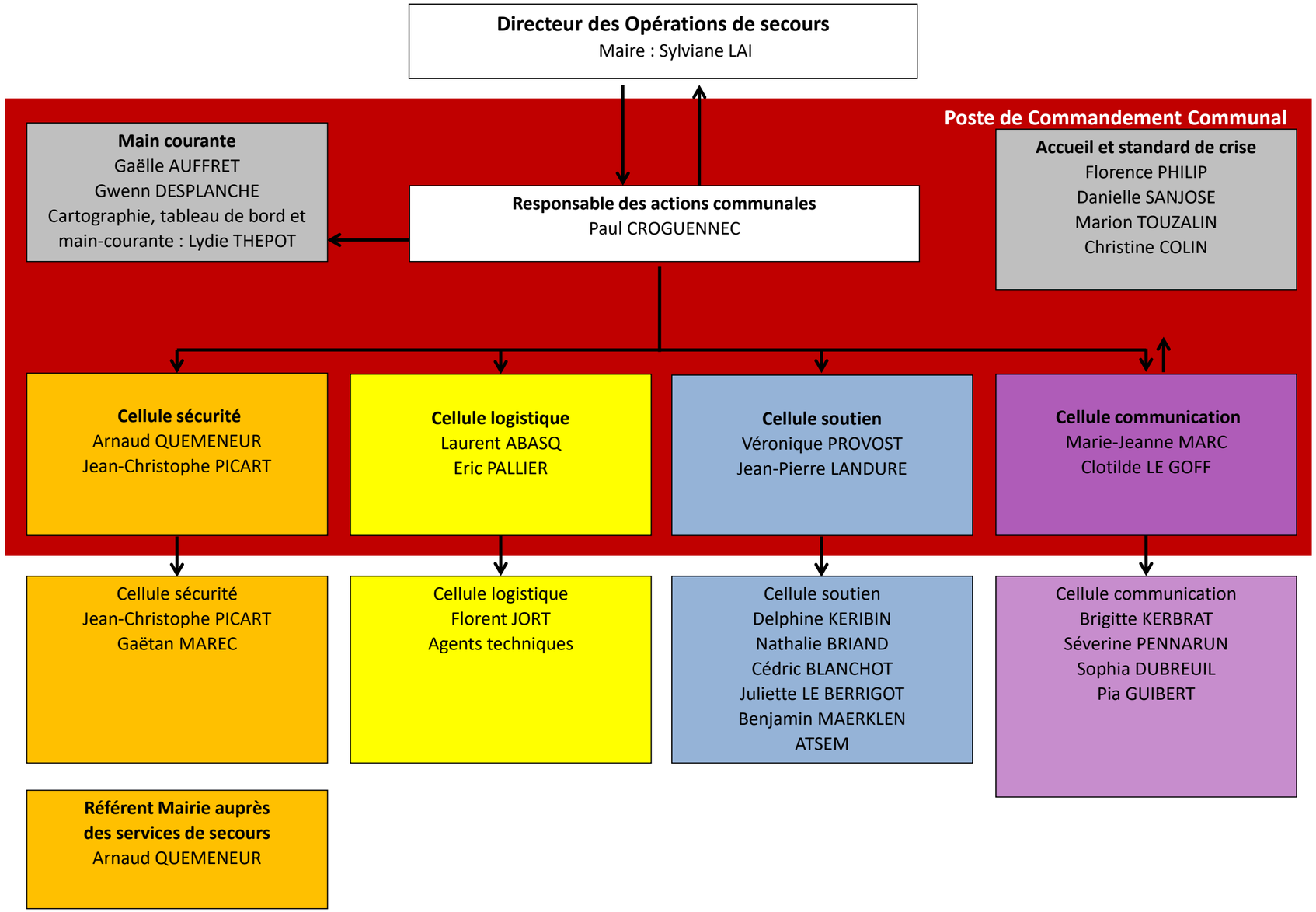

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

LE PICS, ÉCHELON SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

OBJECTIFS DU PICS

Permettre une approche territoriale de la prévention des risques et une plus grande solidarité en situation de crise

- Être en mesure, en tant qu'EPCI d'agir comme organe de coordination entre les communes (sinistrées et ressources) et les autorités et autres partenaires

- Être en capacité de maintenir ou rétablir rapidement les compétences propres de la CCPI : eau et assainissement, collecte de déchets, voiries communautaires …

C'est bien le maire qui conserve le pouvoir de police administrative et qui reste responsable de l'alerte et de l'appui à la population.

L'EPCI apporte un soutien en assurant un rôle de coordinateur.

→ **Le PICS n'a pas vocation à gérer la crise à la place des communes, mais à apporter une aide si necessaire et si possible**

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

ARTICULATION PCI - PCC

LE PRÉFET

Rend compte de l'action intercommunale (activation du PICS)

Rend compte de l'action communale (activation du PCS)

Demande de moyens supplémentaires non pourvus par la CCPI

LE MAIRE D'UNE COMMUNE RESSOURCE

Demande de moyens pour la commune sinistrée

LE PRÉSIDENT DE PAYS D'IROISE COMMUNAUTE

Informations/demande de moyens supplémentaires

LE MAIRE D'UNE COMMUNE SINISTRÉE

Poste de Coordination Intercommunal (PCI)

Informations

Poste de Commandement Communal (PCC)

Agents de la CCPI sur le terrain sous l'autorité du Maire

Agents communaux ou bénévoles sur le terrain sous l'autorité du Maire

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

MILIZAC
GUIPRONVEL

PREPARER
LA SOLIDARITE
ENTRE HABITANTS

La Réserve Communale de Sécurité Civile

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

En situation de crise, des bénévoles peuvent apporter leur concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance (ex: tempête, inondation …).

Pour s'y préparer, des volontaires peuvent ainsi rejoindre la **Réserve Communale de Sécurité Civile.**

Chacun et chacune peut s'y engager bénévolement, sans critère particulier, ni condition d'âge ou d'aptitude physique.

Constituée sur décision du conseil municipal, cette reserve n'agirait que sur le territoire communal.

Les bénévoles seraient répartis entre la cellule logistique (ex: pour aider les services techniques) et la cellule soutien (ex: dans un lieu d'accueil de sinistrés), suivant leurs savoir-faire et leurs souhaits.

Avant : **prévention**

- Sensibilisation et information de la population sur les risques
- Préparation de la population aux comportements à adopter face aux risques

Pendant : **missions opérationnelles**

- Activation d'un Centre d'Accueil et de REgroupement pour les sinistrés (CARE)
- Participation à l'alerte des populations, à l'évacuation d'un quartier
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou grand froid
- Surveillance de digues ou de massifs forestiers
- Armement du poste de commandement communal

Après : **assistance et accompagnement**

- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- Aide des sinistrés dans leurs démarches administratives
- Collecte et à la distribution des dons au profit des sinistrés

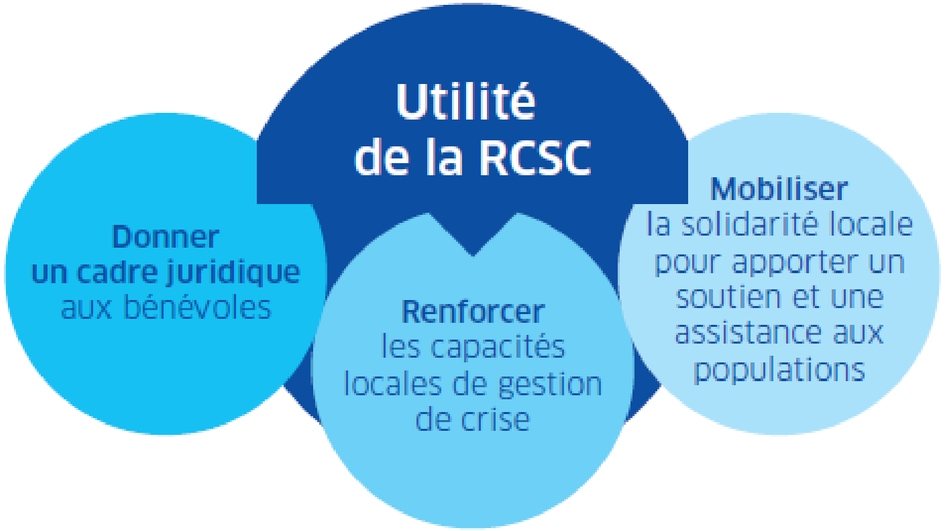

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_2-AU

MILIZAC
GUIPRONVEL

DES QUESTIONS ?